



12 et 13
août 2023



24 ème Rallye Régional
24 DORDOGNE PÉRIGORD



Commune de
**Bassillac
& Auberoche**

BEAR PRODUCTION





24^{ème} RALLYE REGIONAL 24 DORDOGNE PERIGORD ASA 4 COULEURS - Écurie Dordogne-Périgord

12-13 août 2023

Règlement particulier – Moderne

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA

Parution du règlement et ouverture des engagements : [Dimanche 4 juin 2023](#)

Clôture des engagements : [Vendredi 4 août 2023 -minuit](#)

Parution du carnet d'itinéraire : [Dimanche 6 août 2023 à 10 h 00 au bar « le Brabant » 1 rue Jean Mermoz 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Dates et heures des reconnaissances : [Dimanche 6 août 2023 de 10 h 00 à 18h00 et le Samedi 12 août 2023 de 9h00 à 19h00](#)

Vérifications administratives et technique le : [Samedi 12 août 2023 de 10h15 à 19h00 au gymnase « Espace Daniel Buffiere » 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Heure de mise en place du parc de départ le: [Samedi 12 août 2023 à partir de 9h45](#)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le: [Samedi 12 août 2023 à 18h00 Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Publication des équipages admis au départ: [Samedi 12 août 2023 à 20h00 au PC course Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche \(24\)](#)

Publication des heures et ordres de départ: [Samedi 12 août 2023 à 20h00 au PC course Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Départ du rallye : [Parc fermé, espace Daniel Buffiere le dimanche 13 août 2023 à 7 h 50 \(1ere voiture\)](#)

Arrivée du rallye: [Parc fermé, espace Daniel Buffiere le dimanche 13 août 2023 à 16h28 \(1ere voiture\)](#)

Vérification finale : [le dimanche 13 août 2023 à Taux](#)
horaire de la main d'œuvre : [60 euros TTC](#)

Parc de stationnement des remorques: [Parking obligatoire pour les remorques parking Périgord Jardins Impasse Pierre Clostermann 24330 Bassillac et Auberoche](#)

Publication des résultats du rallye : [Le classement final provisoire sera affiché au plus tard 30 minutes maximum après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé. Il sera affiché sur le tableau d'affichage du Parc fermé et au PC Course, Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche](#)

ARTICLE 1P, ORGANISATION

L'association Sportive Automobile des 4 Couleurs, en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Dordogne Périgord en qualité d'organisateur technique, organisent les 12 et 13 août 2023 le 24ème Rallye Régional 24 Dordogne Périgord.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine 02/05/2023 sous le numéro 30 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 340 en date du 02/05/2023

Permis d'organisation FFSA

n° 340 date 02/05/2023

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
2 avenue de l'Université
33400 Talence
06-57-22-29-80
sport.auto.aquitain@wanadoo.fr

Organisateur administratif :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DES 4 COULEURS

41, Rue du Barry
24290 MONTIGNAC

Organisateur technique :

ASSOCIATION ECURIE DORDOGNE PERIGORD

Chez Philippe Rebiere
390 Route du gué rede
24330 Bassillac et Auberoche

Comité d'Organisation

Président : Mr REBIERE Philippe

Secrétariat du Rallye :

Chez Mme FANET Magali
2 route de Mazubrier
24570 Le Lardin St Lazare
Téléphone: 06.59.10.51.84
Mail: magali.fanet@gmail.com

Le 12 et 13 août de 8h a 19h

Espace Daniel Buffiere 24330 Bassillac et Auberoche

Référent RTS Ligue Nouvelle Aquitaine Sud :

M. Jean BRASSEUR
Allée de Chambéry
87200 SAINT BRICE SUR VIENNE
Téléphone : 06 79 01 15 84
Mail : brasseurjean@orange.fr

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. COMBE Robert Licence n°4799
Commissaires Sportifs	M. DELORME Jean Marie Licence n°9708
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Mme FOURCADE Annie Licence n°15323
Directeur de Course	M. DESMOULINS Roger Licence n° 4799
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Mme BOUCHON Françoise Licence N°17644 M. BONNAUD Alain Licence n°8481
Directeur ES 1-3-5	M.RAYMOND Jean Pierre Licence n°12215
Directeur ES 2-4-6	M.CAROF Jean Marie Licence n°203852
Commissaire Technique responsable Commissaires Techniques adjoints	M.GAUTHIER Eric Licence n°196863 M.BATARD Patrick Licence n°146650 M.LARQUEY Serge Licence n° M.FIORESE Jacky Licence n°29296
Chargés des relations avec les concurrents	M.FOURCADE Jean Francois Licence n°8460 M.JEAN Phillippe Licence n°22816
Chronométrateurs	Mme DESMOULINS Colette Licence n°48038 Mme ZONTA Christiane Licence n°45048 M GRENEREAU Jean Pierre Licence n°15324 M BRUN Alain Licence n°30267
Classement	Mme BOUGEOIS Monique Licence n°132559 M DUCROCQ Frédérik Licence n° 19399

Nota : les Commissaires Sportifs seront au nombre de trois ou cinq dans tous les rallyes.

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye 24 Dordogne Périgord compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2023 avec le Coefficient 2
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2023 - Le Challenge des Notes d'Or 2023
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2023

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives auront lieu le : Samedi 12 août de 10h15 à 12h15 et de 13h45 à 18h45 à : Espace Daniel Buffiere à Bassillac et Auberoche (24)

Les vérifications techniques auront lieu le Samedi 12 août de 10h30 à 12h30 et de 14h00 à 19h00 à Espace Daniel Buffiere à Bassillac et Auberoche

Sur la demande d'engagement, pour des raisons d'organisation, il sera demandé aux équipages, de préciser s'ils seront présents aux vérifications administratives et techniques le samedi pour 14h00, pour 15h00, pour 16h00 .

Le samedi matin étant réservé aux équipages participants aux essais

Les vérifications finales seront effectuées : .

Tarif horaire de la main d'œuvre: 60 € TTC

ARTICLE 2P. ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET "PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 24ème rallye 24 Dordogne Périgord doit adresser au secrétariat du rallye

**Chez Mme FANET Magali
2 route de Mazubrier
24570 Le Lardin St Lazare**

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Vendredi 04 août minuit .

3.1.10P.Le nombre des engagés est fixé à 110 voitures maximum.

3.1.11.1P.Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs :
250 €
230 € pour les équipages 100 % ASA des 4 couleurs ou les équipages venant de plus de 200 kilomètres (adresse pilote fourni sur la demande d'engagement)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 500 € (x 2)

3.1.12P.La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 VOITURES AUTORISÉES

Sont autorisées les voitures homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International (Sous réserve d'évolution de la réglementation FFSA 2023, pour les rallyes régionaux).

4.3P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans la zone d'assistance parking de l'aéroport de Bassillac et Auberoche délimités par un CH d'entrée et un CH de sortie.

4.3.2 Vitesse

La vitesse des voitures dans le parc d'assistance ne peut dépasser 20 km/h, sous peine d'une pénalité appliquée par les Commissaires Sportifs.
Merci de respecter cette limitation.

4.3.2.1 - Zone d'Assistance

Dans la zone d'assistance les concurrents doivent obligatoirement : - tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans. -disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture. - prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent la zone

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 24eme Rallye 24 Dordogne Périgord représente un parcours de 119,050 km.

Il est divisé en 1 étapes et 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,9 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3.5 «La Roquette» 6 kms

ES 2.4.6 « Blis et Born » 7,3 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Un reclassement sera effectuer après la première section en prenant en compte les temps de la première épreuve chronométrés

6.2P. RECONNAISSANCES

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents engagés à compter du Dimanche 6 août à l'adresse suivante :

**Au Bar «Le Brabant»
1 rue Jean Mermoz
24330 Bassillac et Auberoche**

Les reconnaissances auront lieu le dimanche 6 août 2023 de 10h00 à 18h00 et le samedi 12 août de 9h00 à 19h00 **uniquement.**

6.2.1. : Nombre de passages

Le nombre de passage est limité à 3 par E.S maximum, des contrôles seront effectués. Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou blocage en cours d'épreuves spéciales est interdit.

Tout accès à une épreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

Un autocollant obligatoire avec la mention « reconnaissance » et un numéro d'ordre, à apposer sur le véhicule de reconnaissance en haut et à droite du pare brise sera distribué en même temps que le ROAD BOOK.

6.2.2. : Véhicule

Véhicule de série.

Pneus de série homologués route.

Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissance (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur road-book.

En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en avertir l'organisateur.

Un contrôle de la conformité des véhicules de reconnaissances pourra être effectué à tout moment des reconnaissances.

6.2.6p : Equipages

Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

Si l'un des deux membres de l'équipage ne pouvait pas participer aux reconnaissances, une demande de dérogation, afin de le remplacer, devra être faite préalablement auprès de l'organisateur du rallye.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- ♣ Commissaire de route : Chasuble orange « Commissaire »
- ♣ Chef de poste : Chasuble orange barrée « Chef de poste »

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10. PRIX ET COUPES

Pas de remises de chèques cette année.

Des coupes récompenseront les 3 premiers au scratch, les premiers de groupe et les premiers de classe. Chaque équipage à l'arrivée aura une petite récompense.

Les commissaires de route seront récompensés par des lots et coupes tirées au sort.

La remise des prix se déroulera le dimanche 13 août à partir de 18h30

ARTICLE 12. SEANCE DE ROULAGE

Une séance de roulage privée aura lieu pour les engagés du Rallye 24 2023.

Cette séance est réservée aux 40 premiers inscrits, au tarif de 40 €, sur simple demande à l'organisateur.

Les vérifications administratives et techniques pour le roulage se dérouleront le samedi 12 août à partir de 10h15

Cette séance se déroulera le samedi 12 août de 14h00 à 17h30.
sans public.